REPUBLIQUE DU CAMEROUN : AFFAIRE ÉTAT DU CAMEROUN CONTRE Me ALICE NKOM ET MAXIMILIENNE NGO MBE POUR *« BRIS DES SCELLÉS, RÉBELLION ET AUTRES »*

Communiqué de presse REDHAC-Coalition pays-Cameroun n°0036/29/11/2025

Douala-Cameroun, le 29 novembre 2025 : Le REDHAC et ses Coalitions Pays informent l'opinion publique nationale et internationale, ainsi que leurs partenaires de la tenue de la 5e audience qui aura lieu le 1er décembre 2025, au tribunal de première instance de Douala Bonanjo, pour « *débat et éventuellement décision* ».

En rappel

Le 06 octobre 2025, a eu lieu au Tribunal de Première Instance de Douala Bonajo la 4e audience de l'Affaire : État du Cameroun c/ Me Alice Nkom et Mme Maximilienne C. Ngo Mbe pour « *bris des scellés, rébellion et autres* ».

En l'absence de Madame Maximilienne C. Ngo Mbe, et Monsieur le préfet du département du Wouri en qualité de représentant de l'État et partie civile, le président du tribunal a prononcé un ultime renvoi ferme au 1er décembre 2025.

De tout ce qui précède,

Le REDHAC et ses Coalitions Pays :

- Prennent à témoin l'opinion publique nationale et internationale des multiples renvois depuis le 07 avril 2025 ;

- Condamnent avec la dernière énergie toutes les manœuvres visant à ternir l'image du REDHAC, et à saper le moral de Me Alice Nkom et Mme Maximilienne Ngo Mbe respectivement Co-PCA et Directrice Exécutive du REDHAC.

Ensuite,

- Expriment leurs vives inquiétudes quant au climat sociopolitique et économique actuel du Cameroun marqué par les tensions sociales, la crise post-électorales et la prolifération des discours de haine dans l'espace public.

Enfin, le REDHAC et ses Coalitions Pays saisissent la communauté internationale, les représentations diplomatiques, la CADHP en cette occasion à demander au gouvernement camerounais à ::

-Mettre un terme à l'acharnement judiciaire contre Me Alice Nkom et Maximilienne Ngo Mbe ;

-Œuvrer sans relâche à l'apaisement du climat social d'une part ; et à la libération de tous les journalistes, Défenseur(e)s des Droits Humains et les militant(e)s de la démocratie incarcérés dans les prisons du Cameroun d'autre part.

-Protéger efficacement les Défenseur(e)s des Droits Humains en adoptant la proposition de loi portant « *Promotion et Protection des Défenseur(e)s des Droits Humains au Cameroun* » révisée et déposée sur le bureau du président du Sénat le 15 avril 2025.

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04
MOB: (+237) 681 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook: RedhacRedhac
Twitter: @RedhacRedhac
Site-Web: www.redhac1.org

REDHAC